

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 24/02/26 – PV N°25

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Miguel GONZALEZ, Katya GOZZO, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Jean-Luc GARCIA

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

SENIORS

CORRESPONDANCE

FC CERET : du 20/02/26, demandant à jouer son match D2 CERET / RFCT redaté au 01/03 le 12/04. La Commission rappelle que les nouvelles dates qu'elle a fixées doivent être respectées, elle préfère dater les matches au plus tôt pour des raisons d'équité sportive et par soucis de nouvelles intempéries. Le match doit se jouer le 01/03/26 comme prévu dans le calendrier.

US BOMPAS : du 23/02/26, demandant à jouer le match SENIORS D3 BOMPAS / RFCT 2 du 01/03 chez l'adversaire (la fermeture de son stade par arrêté municipal est renouvelée (arbres tombés sur le terrain et la buvette). La Commission demande l'inversion du match et demande qu'il soit joué à la date prévue par le calendrier.

MATCHES SENIORS REMIS

Le match D4 P/A du 22/02/26 ENT. FOURQUES TROUILLAS / CLAIRA ST LAURENT 3 N°54223344 est remis au **12/04/26** (arrêté municipal).

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Le match D1 du mercredi 25/02/26 LE BOULOU / ALBERES ARGELES N°53956839 est remis au **08/03/26** (pas de possibilité de jouer sur le stade NOGUERES le 25/02).

JEUNES

Tous les matches de Coupe du Roussillon toutes Catégories Jeunes peuvent se jouer en semaine avec l'accord écrit du club visiteur. La Commission validera, dans la mesure du possible, la date proposée.

CORRESPONDANCE

TRAPEL FC : du 21/02/26, informant que son équipe U17 joue en Coupe de l'Aude contre le FAC le 08/03 et en Championnat U17 Territoire la même date. Le Club va essayer de jouer en semaine son match de Coupe de l'Aude. Pris note.

US BOMPAS : du 23/02/26, demandant à inverser le match U15 D2 P/A du 01/03 BOMPAS / RIVESALTES (la fermeture de son stade par arrêté municipal est renouvelée (arbres tombés sur le terrain et la buvette). La commission reste dans l'attente de l'accord du club adverse.

FC ALBERES ARGELES : du 22/02/26, demandant à jouer le match U17 Territoire du 01/03 ARGELES / CLAIRA ST LAURENT à une autre date que celle fixée par la Commission. Pris note.

FC ALBERES ARGELES : du 23/02/26, demandant à jouer le match U17 D1 du 01/03 CLAIRA ST LAURENT 3 / ARGELES 2 à une autre date que celle fixée par la Commission. Pris note.

ETS ARZENAISE : du 20/02/26, demandant à reporter le match U19 Territoire RIVESALTES / ARZENS du 01/03 au 12/04. Pris note

MATCHES DE JEUNES REMIS / REDATES

Le match U17 Territoire du 21/02 CONQUES / BADENS N°55396896 est à jouer le mercredi 11/03 dernier délai (arrêté municipal)

Le match U19 Territoire du 01/03 N°54215006 ATAC / OCSM est à jouer le 05/04/26 dernier délai (OCSM est qualifié en Coupe d'Occitanie OSCM / BEZIERS)

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Le match U19 Territoire du 01/03 COUGAING / CANET N°54214967 est à jouer à une date à fixer (CANET est qualifié en Coupe d'Occitanie CANET / ST GEORGES)

Le match U13 Elite du 21/02 CABESTANY / THUIR est remis le 08/03/26 (arrêté municipal)

Le match U17 Territoire TRAPEL / PHOENIX CATALANS est redaté au 05/04/26, pour laisser jouer le match de Coupe du Roussillon U17 PHOENIX CATALANS / ILLE NEFIACH le 08/03/26.

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

• Le Comité Directeur, lors de sa réunion du 28/08/25 PV N°5 OFFICIEL 66 N°3 du 29/08/25, a donné autorisation à la Commission des Championnats de vérifier si des joueurs suspendus ont été alignés sur des matches officiels.

Si tel est le cas, la Commission transmet le dossier à la Commission des Règlements et Contentieux qui s'en saisira pour application des dispositions de l'Article 187 Alinéa 2 :

► La Commission transmet à la CRC le dossier concernant les joueurs [REDACTED] du FC CLAIRA ST LAURENT, qui sont susceptibles d'avoir participé à la rencontre D2 du 21/02/26 RFCT / CLAIRA ST LAURENT 2 en état de licenciés suspendus.



La Commission se réunissant tous les mardis, elle traite les demandes reçues après en semaine avec les mails qui lui sont transmis par le secrétariat, afin de répondre au mieux aux demandes des clubs.

Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire
Régis SANCHEZ